

Question parlementaire

La consommation d'antidépresseurs dans les maisons de repos

Le Député Régional, Monsieur François BELLOT, s'est récemment interrogé sur la consommation de médicaments par les résidents des maisons de repos.

Il s'est basé sur une étude de la mutualité Solidaris qui a constaté une diminution de consommation de médicaments par les résidents de ces établissements. Cependant la prise d'antidépresseurs, elle, n'a pas diminué.

Et le Député d'interroger la Ministre, Madame Christie Morreale, sur les actions qu'elle entreprend pour éviter le réflexe de la prise d'antidépresseurs pour les personnes qui entrent en maison de repos.

La Ministre a reconnu que « comme l'indique l'étude de Solidaris¹, un nombre important de personnes vivant en maison de repos et maisons de repos et de soins, consomment des antidépresseurs et des antipsychotiques ».

Elle nuance cependant ces données en rappelant que de manière générale, et nous le constatons au quotidien chez Senoah, l'entrée en maison de repos « est rarement le choix du résident ». Cela « pourrait induire des troubles anxio-dépressifs » à traiter.

La Ministre rappelle qu'une étude sur les troubles psychiques² a également été réalisée par l'AViQ. Cette étude apporte un éclairage complémentaire. Il ressort en effet de cette étude que parmi les personnes qui entrent en maison de repos/ maison de repos et de soins après un séjour hospitalier dans un service de psychiatrie, 45 % présentent des symptômes dépressifs. En outre, « 40 % des aînés développent des troubles psychiques depuis qu'ils séjournent en maison de repos. L'accompagnement de ce public cible constitue donc un enjeu de santé publique en Wallonie ».

Mais ce que ces études révèlent, et c'est une constatation de nombreux professionnels du secteur, c'est qu'il y a un **manque de formation à la psychologie du vieillissement**.

Pour pallier à ce manque/déficit, la Ministre nous informe qu'un projet du Fonds Social européen, qui vise à renforcer les compétences psychosociales des professionnels, est en cours de réalisation.

« Il s'agira de mettre en place des modules d'e-learning sur la psychologie et la psychopathologie du vieillissement et de lancer sept projets-pilotes avec des psychologues-coordonateurs chargés de faire le lien entre le réseau de première ligne et le médecin coordonnateur tout en soutenant les équipes au quotidien. »

Notons encore que les conclusions de l'étude sur les troubles psychiques en maison de repos avaient pointé cette nécessité d'intégrer la fonction de psychologue coordonnateur afin de soutenir et renforcer les compétences des professionnels en tenant compte des réalités de terrain.

Un autre levier, relevé par cette étude et qui nous semble également important, est le travail pluridisciplinaire pour la réalisation des projets de vie propre à chaque résident de la maison de repos/ de repos et de soins.

¹ [Etude-Solidaris_Consumption-de-medicaments-en-maison-de-repos.pdf \(institut-solidaris.be\)](#)

² [Les troubles psychiques dans les maisons de repos wallonnes - 2023 | AViQ](#)